

La Chaussaria.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

Attestation du Rapport financier annuel 2021

Comptes sociaux

Tableau des résultats financiers

Tableau de flux de trésorerie

Annexe des comptes

Rapports du Commissaire aux Comptes

Mis en ligne le 09 Juin 2022

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Virginie PHILIP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philip', written in a cursive style.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 68 RUE DE PASSY 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET* 6 6 0 8 0 0 7 9 8 0 0 8 7 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 923 995	2 372 526	551 469
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	424 873	401 065	23 808
		Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	102 000		102 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	65 523		65 523
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	71 649		71 649		
TOTAL (II)		BJ	BK	3 588 040	2 773 591	814 449	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	1 112 265	466 824	645 441
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	14 943		14 943
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 748		7 748
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	3 803 407		3 803 407	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 938 363	466 824	4 471 539	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	8 526 403	3 240 415	5 285 988	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	60 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

	Brut	Amortissements_x000D_ Dépréciations	Net au 31/12/21 ex 12 mois	Net au 31/12/20 ex 12 mois
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	2 923 995	2 372 526	551 469	551 469
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	424 873	401 065	23 808	56 468
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières	102 000		102 000	102 000
Participations et créances rattachées	65 523		65 523	125 523
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 649		71 649	84 678
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 588 040	2 773 591	814 449	920 138
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 112 265	466 824	645 441	950 869
Créances				
Clients et comptes rattachés	14 943		14 943	2 320
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	500		500	3 140
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				2 438
Autres créances	7 248		7 248	3 396
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 803 407		3 803 407	3 130 932
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 938 363	466 824	4 471 539	4 093 095
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	8 526 403	3 240 415	5 285 988	5 013 233

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 830 021		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	294 760		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	183 002		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	3 475 590		
	Report à nouveau	DH	(1 796 633)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	249 916		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	4 236 656	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	200 000		
	Provisions pour charges	DQ	290 269		
		TOTAL (III)	DR	490 269	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	263 055		
	Dettes fiscales et sociales	DY	296 008		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	559 063		
	Écarts de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 285 988		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

	Net au 31/12/21 ex 12 mois	Net au 31/12/20 ex 12 mois
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 830 021	1 830 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	294 760	294 760
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	183 002	183 002
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	3 475 590	3 475 590
Report à nouveau	-1 796 633	0
Résultat de l'exercice	249 916	-1 796 633
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 236 656	3 986 740
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	200 000	200 000
Provisions pour charges	290 269	338 635
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	490 269	538 635
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts	0	0
Découverts et concours bancaires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 055	237 959
Dettes fiscales et sociales	296 008	249 899
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	559 063	487 858
Ecart de conversion - Passif	0	0
TOTAL PASSIF	5 285 988	5 013 233

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 459 448	FB	9 486	FC	2 468 934	
	Production vendue	FD		FE		FF		
	biens *	FG		FH		FI		
	services*	FJ	2 459 448	FK	9 486	FL	2 468 934	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	210 119	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	347 529	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	3 026 582
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	600 782	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	297 962	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 815	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	632 812	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 227	
	Salaires et traitements*					FY	787 717	
	Charges sociales (10)					FZ	182 909	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	22 783
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 466
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 098	
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	2 575 571
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	451 011
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)							GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	451 011

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	336
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	992
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	200 439
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	201 431
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(201 095)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 026 918
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 777 002
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	249 916
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

	du 01/01/21 Au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 Au 31/12/20 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	2 468 934	2 244 219
Production vendue	0	0
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	210 119	0
Reprises sur amortissements et provisions	347 529	442 887
Autres produits	0	0
Total	3 026 582	2 687 106
Achats de marchandises	600 782	970 509
Variation de stock (m/ses)	297 962	-78 299
Achats de m.p & aut.approv.	21 815	31 547
Variation de stock (m.p.)	0	0
Autres achats & charges externes	632 812	616 267
Impôts, taxes et vers. assim.	13 227	45 638
Salaires et Traitements	787 717	788 782
Charges sociales	182 909	270 793
Amortissements et provisions	38 347	1 617 546
Autres charges		
Total	2 575 571	4 262 783
RESULTAT D'EXPLOITATION	451 011	-1 575 677
Produits financiers		1 191
Charges financières		
Résultat financier	0	1 191
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	451 011	-1 574 486
Produits exceptionnels	336	15 217
Charges exceptionnelles	201 431	237 364
Résultat exceptionnel	-201 095	-222 147
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	249 916	-1 796 633

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 Euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01 125

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)

(En Euros)

NATURE DES INDICATIONS	2017	2018	2019	2020	2021
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises	480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	4 448 012	4 357 921	4 042 423	2 244 219	2 468 934
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	130 301	107 915	86 682	-442 717	42 088
c) Impôts sur les bénéfices		19 918	2 086		
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-98 214	-23 106	11 320	-1 796 633	249 916
e) Montant des bénéfices distribués (1)					
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,27	0,18	0,18	-0,92	0,09
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,20	-0,05	0,02	-3,74	0,52
c) Dividende versé à chaque action (2)					
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	38	40	38	38	25
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	399 343	341 982	343 965	270 793	182 909
c) Montant de la masse salariale	1 231 103	1 124 424	1 068 818	877 136	712 888

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01257

R.C.S.Paris B 660 800 798

LA CHAUSSERIA**Tableau de flux de trésorerie
(en euros)**

	Exercice 2021	Exercice 2020
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	249 916	-1 796 633
Elimination des charges et produits sans incidence		
Sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	-216 144	1 259 369
Variation des impôts différés		
Plus values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	33 772	-537 264
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-365 236	20 656
Flux net de trésorerie généré par l'activité	399 008	-557 920
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisation	-1 781	-326
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	275 247	294 561
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	273 466	294 235
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts et avances conditionnés		
Remboursements d'emprunts et avances conditionnés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
	672 474	-263 685
Trésorerie d'ouverture	3 130 932	3 394 617
Trésorerie de clôture	3 803 407	3 130 932

SOCIETE LA CHAUSSERIA
S.A. au Capital de 1 830 021 Euros
Siège Social : 68 Rue de Passy – 75016 PARIS
SIRET : 660 800 798 01257
R.C.S. PARIS B 660 800 798

ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

En raison de la pandémie, le gouvernement avait décidé la fermeture de certains secteurs d'activités depuis le 19 Mars 2021 sur PARIS et ANTIBES, ensuite sur tout le territoire du 3 Avril jusqu'au 19 Mai.

Le Bureau situé à LIMOUX a été fermé, et le personnel a été mis en télétravail.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés en application du Règlement ANC n° 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- 1- Continuité de l'exploitation
- 2- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- 3- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1964 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- immobilisations incorporelles (droit entrée) 9 ans
- constructions 20 ans
- installations techniques 5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels 5 à 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel et mobilier de bureau 5 ans

En application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, notre entreprise n'a pas identifié de composants autres que ceux qui figurent déjà dans ses immobilisations. De même, aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre société n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels. Enfin, les durées d'utilité antérieurement retenues et objectivement conformes aux usages professionnellement reconnus n'ont pas été modifiées.

b) Immobilisations incorporelles

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le fonds de commerce de PARIS (CHAUSSEE D'ANTIN) a été fermé.

Rappel de nos fonds de commerce au 31 Décembre 2021 :

- 1 boutique à MONTPELLIER
- 1 boutique à MARSEILLE
- 2 boutiques à LYON
- 2 boutiques à BORDEAUX
- 1 boutique à ANTIBES
- 2 boutiques à AIX EN PROVENCE
- 2 boutiques à PARIS

Au 31/12/2015, 2 fonds de commerce avaient fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 400 000 €.

Au 30/12/2016, 7 fonds de commerce avaient fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 900 000 €.

Au 31/12/2019, aucun élément ne permettait de modifier ou compléter les provisions existantes ; par contre, en Mai 2020, avec l'impact du Covid-19, les immobilisations incorporelles doivent être revues à la baisse.

Au 31/12/2020, 3 fonds de commerce ont été fermés TOULON, NANTES ET PARIS (Rue du vieux colombier) et nous avons procédé à une provision pour dépréciation pour un montant de 1 485 663 € avec une diminution de 222 275 € concernant les magasins de NANTES et PARIS (Rue du vieux colombier), soit un montant total de 1 263 087 €.

Les immobilisations incorporels figurant au poste fond commercial se décomposent de la façon suivante :

- prix d'acquisition du droit au bail de 1 magasin avant 1980	54 577
- prix Marque	282 000
- prix d'acquisition du droit au bail de 7 magasins	1 197 419
- prix d'acquisition du droit au bail des 5 magasins achetés en 2012	1 390 000

TOTAL **2 923 996**

Dépréciations constatées 2 372 526 € soit une valeur nette de 551 469 €

Concernant la Marque pour 282 000 €, cet élément a fait l'objet d'une dépréciation totale, compte tenu que celle-ci n'est plus rémunérée par les usines de fabrication.

A ce jour, nous n'envisageons pas d'autres ouvertures de magasins.

STOCKS :

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode premier entré-premier sorti.

Les frais accessoires d'achat n'ont pas été incorporés dans la valeur d'inventaire, étant comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature, leur montant n'étant pas significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation probable a été effectuée lorsque le prix d'achat est supérieur au prix de vente H.T.

CREANCES ET DETTES : Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITE : Les liquidités en banque et caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS : Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion 336

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion..... 993
Cessions éléments d'actif (fermeture magasin)..... 200 438

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION : Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

III – 1- Engagements financiers : Néant

III – 2 Composition du Capital

Le Capital d'élève à 1 830 021 euros représenté par 480 166 actions de 3.81 euros.

III – 3 Rémunérations allouées aux dirigeants en raison de leurs fonctions :

Organes d'administration : Madame PHILIP Virginie – Administrateur et PDG – 104 129 € (salaire brut 2021)

III – 4 Ventilation de l'effectif au 31.12.2021

* Cadres (y compris Gérants Magasins) 6
* Employés 18
24

III – 5 Accroissement ou allègement de la Charge Fiscale future

Effet du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant

ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

ALLEGEMENT FUTUR DE LA BASE DE L'IMPOT	
Congés payés + Charges	50 139
Indemnité de fin de carrière	290 269

III – 6 Provision Indemnité de fin de carrière

Au 31/12/2021, la provision pour indemnité de fin de carrière est en diminution de 48 366 € en raison, entre autres, de la sortie d'une salariée, et s'élève à 290 269 €.

Les droits acquis par les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 31/12/2021 ont été calculés conformément à la nouvelle règle de calcul au 27/11/2017 du code du travail.

III – 7 Provisions pour pertes et charges

Le dossier relatif au litiges de LYON est toujours en cours, en conséquence, nous avons conservé la provision de 200 000 €.

III – 8 - Honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 12 000 € Hors Taxes.

IV – AUTRES INFORMATIONS :

IV – 1 Comptes de régularisation

Congés payés	64 195
Charges sociales à payer	91 700
Impôts et Taxes à payer	11 151
TVA Décembre	55 350
Fournisseurs Factures non parvenues	180 516

IV – 2 Information sur la Société de fabrication ESMERALDA au Portugal (notre participation : 51% du Capital)

Au cours de l'exercice en cours, celle-ci a réalisé un Chiffre d'Affaires de 1 980 962 € ; aucune dividende n'a été distribuée.

IV – 3 Partie liée

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
ESMERALDA	Filiale	65 523 €	correspond au solde au 31/12/2021 du prêt sans intérêt consenti en 2015

V – Faits postérieurs à l'exercice :

Le Chiffre d'Affaires a augmenté de 12,5% sur le 1^{er} trimestre 2022 par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Sur Janvier 2022, le Chiffre d'Affaires a augmenté de 21 %, par rapport à Janvier 2021

Sur Février 2022, le Chiffre d'Affaires a diminué de 12 %, par rapport à Février 2021

Sur Mars 2022, le Chiffre d'Affaires a augmenté de 31 %, par rapport à Mars 2021

Le Chiffre d'affaires est en légère augmentation, mais la comparaison est faite avec une période où un confinement avait été mis en place du 03 Avril 2021, et ce jusqu'au 19 Mai 2021.

Par contre, si nous comparons avec le 1^{er} trimestre 2019, nous obtenons, pour Janvier, une baisse de 51 % Février, une baisse de 43 % Mars, une baisse de 31 %

VI – Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

- Voir tableau joint

ANNEXES /

Documents liasse fiscale :

- 4- Imprimé n° 2054
- 5- Imprimé n° 2055
- 6- Imprimé n° 2056
- 7- Imprimé n° 2057

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	Réserves et report À nouveau avant affectations des résultats	Quote part du Capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non Encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires Hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutte	Nette						
ESMERALDA dustrria de calcados LDA Société Portugaise NIPC 510 509 983	200 000	746 122	51	102 000	102 000	65 523	0	1 980 962	19 333	0	

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

Cabinet J. KALPAC & CIE

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale de AIX EN PROVENCE

Cabinet Marseille

43 bd. de La Blancarde 13004 Marseille
Tél. 04 91 49 28 65 - Fax 04 91 86 41 88

Cabinet Martigues

1 rue des Frères Remondin 13500 Martigues
Tél. 04 42 13 02 32 - Fax 04 42 07 17 10

S.A.S. J.KALPAC & Cie : au capital de 150000 €
Registre du commerce 73 B 82
Siret : 073 800 820 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la Société anonyme LA CHAUSSERIA

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme LA CHAUSSERIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivant exposés dans :

- la note *Faits marquants de l'exercice*
- la note *Principes, règles et méthodes comptables* de l'annexe des comptes annuels concernant les immobilisations incorporelles,
- la note *Méthode et Evaluation d'évaluation et de présentation- § III 7 Provisions pour pertes et charges* de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien de la provision pour risques dans l'exercice.
- La note *V Faits postérieurs à l'exercice* de l'annexe.

3) Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Évaluation des provisions pour dépréciation des fonds de commerce (note b - paragraphe 3 de l'annexe aux comptes annuels)**

Risque identifié

La valorisation des fonds de commerce doit faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation (PCG art 214-15). Ces tests ont pour objet de déterminer si la valeur actuelle est supérieure à la valeur patrimoniale des fonds de commerce.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à leur évaluation.

Notre réponse d'audit

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour dépréciation de fonds de commerce,
- Apprécier la valeur vénale sur la base d'évaluation de cabinets immobiliers spécialisés et/ou d'expert indépendant obtenue en retenant les critères de :
 - Raisonement ville par ville et, à l'intérieur de chaque ville,
 - par quartier,
 - prix d'achat historique,
 - loyer actuel
 - surface
 - offre ou transaction possible, soit en vente de fonds de commerce, soit surtout en valeur de droit au bail, car le Marché des fonds de commerce de chaussures pour femmes est devenu totalement inexistant.

- **Reconnaissance du CA**

Risque identifié

Le risque de fraudes sur le CA est important, notamment dans les activités de ventes au détail, répartie sur plusieurs lieux géographiques.

Nous avons considéré que la reconnaissance du CA constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du risque de fraudes, existant par nature sur ce poste.

Notre réponse d'audit

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour reconnaître le CA,
- Apprécier les procédures mises en place pour contrôler et valider le CA transmis par les boutiques et comptabilisés

4) Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce (*article L. 225-37-3 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017*) sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote [*le cas échéant : et aux participations réciproques*] vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5) Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA CHAUSSERIA par l'assemblée générale en date du 30/06/2016.

Le 04/12/2020, l'AGOA, suite à notre démission en date du 12/05/2020, nous a nommé pour une durée de 6 exercices an application de l'alinéa II de l'article L 823-3-1 du code de commerce.

Au 31/12/2021, notre cabinet était dans la [XI^{ème}] année de sa mission sans interruption.

6) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Rapport

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à MARSEILLE, le 8 juin 2022

Le commissaire aux comptes

J. KALPAC & CIE



Christel KALPAC DAUBOL

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31/12/2021

Cabinet J. KALPAC & CIE

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale de AIX EN PROVENCE

Cabinet Marseille

43 bd. de La Blancarde 13004 Marseille
Tél. 04 91 49 28 65 - Fax 04 91 85 41 88

Cabinet Martigues

1 rue des Frères Remondin 13500 Martigues
Tél. 04 42 13 02 32 - Fax 04 42 07 17 10

S.A.S. J.KALPAC & Cie : au capital de 158 000 €

Registre du commerce 73 B 82

Siret : 073 800 823 00012

LA CHAUSSERIA

au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagement dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

2) Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant la Société ESMERALDA :

Convention de prêt du 03/02/2014 : Afin que la Société ESMERALDA puisse rapidement racheter les murs et le matériel d'une usine en dépôt de bilan, LA CHAUSSERIA lui a versé une somme de **460.523 €** en 2012.

Cette somme prêtée sans intérêts, et remboursable en 10 ans, a commencé à être remboursée au 1er février 2015, par mensualité de **5.000 €**.

Au 31/12/2021, la somme restant à rembourser est de **65.523,04 €**.

Convention de redevance Marque : Afin de pouvoir utiliser la Marque « Janie PHILIP » propriété de LA CHAUSSERIA, la Société ESMERALDA s'engage à verser une redevance égale à 2 % de son chiffre d'affaires annuel. Pour l'année 2021, en accord avec la CHAUSSERIA aucune somme n'a été versée.

Concernant les loyers versés à la SCI LANGUEDOC (Gérante Madame PHILIP) :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| ⇒ au titre du magasin de MONTPELLIER | <u>28.124 € HT</u> |
| ⇒ au titre du magasin de TOULON | <u>0 € HT</u> |
| ⇒ au titre du magasin de MARSEILLE | <u>26.200 € HT</u> |

Fait à MARSEILLE, le 8 juin 2022

Le commissaire aux comptes

J. KALPAC & CIE



Christel KALPAC DAUBOL